

CONSEIL COMMUNAL DE PAMPIGNY

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 JUIN 2016 à 20h15 à la buvette du Champ-Carré

Présidence : M. Bolay Philippe

Scrutateur : Mme Wihlborg Monika

Secrétaire : Mme Grandjean Cornelia

Membres excusés : Mme Kunz Chantal; MM. Bezençon Gérard, Burnier François, Glauser Pierre-André, Pasche Christophe, Terrapon Marc, Vallotton Paul-Henri et Vignati Didier.

Membres absents : MM. Fuchs David, Homann Karl et Tardy Laurent.

Municipalité : Mme Müller Ruth, MM. Fuchs Etienne, Magnenat Louis et Vuilleumier Eric.
M. Claude Tardy est excusé.

L'assemblée étant en nombre, le président, M. Philippe Bolay, ouvre la séance à 20h15 en implorant la bénédiction divine sur nos travaux et délibérations.

Opérations statutaires

Appel nominal

L'appel nominal fait constater la présence de 34 conseillers sur 45. La majorité absolue est de 18.

Le président salue la présence de Mmes Béatrice Moser, secrétaire municipale, et Sandrine Mottet, boursière ; MM. Yann Bornand, garde-forestier, et Claude Dumauthioz, futur municipal.

Courrier

- Lettres d'excuses des conseillers

Communications municipales (selon l'article 55 du règlement du Conseil communal)

Le syndic donne les informations suivantes :

I. Réponse à M. François Perrinjaquet concernant le BVA

Voici le document remis aux nouveaux habitants.

Nouveaux habitants

L'article 22 de la loi sur le contrôle des habitants prévoit à son alinéa 3 :

Art. 22	Communications aux particuliers
1	Le bureau de contrôle des habitants est autorisé à renseigner les particuliers sur l'état civil, la date de naissance, l'adresse, les dates d'arrivée et de départ, le précédent lieu de séjour et la destination d'une personne nommément désignée.
2	La communication systématique de données à des fins commerciales ou publicitaires est interdite.
3	Le Conseil d'Etat et, sous réserve de dispositions réglementaires, la municipalité peut toutefois autoriser la transmission de renseignements à des organismes privés pour permettre la réalisation de travaux d'intérêt général.

Conformément à cette disposition, le Conseil d'Etat a décidé depuis plusieurs années d'autoriser les bureaux de contrôle des habitants communaux à transmettre certaines données déterminées concernant les habitants des communes concernées à la fondation BVA, dont le but statutaire est de procurer du travail en atelier ou à domicile à des personnes handicapées. Cette décision respecte donc le droit en vigueur.

Après lecture de ces quelques lignes, vous avez le droit de vous opposer à cette transmission en nous le faisant savoir par écrit.

Contrôle des habitants
Bureau des étrangers

Les informations transmises sont les suivantes : Titre, nom, prénom, date de naissance, état civil, lieu et pays d'origine, adresse.

II. Projet de fusion

Les principales tâches entreprises depuis l'adoption du préavis d'intention du 20 janvier 2016 sont les suivantes :

1. Préparation du terrain ; principe de base de l'organisation :
 - Le COPIL, composé de 14 personnes, décide des propositions proposées par le Comité et définit les orientations politiques à prendre en compte par le Comité.

- Le COPRO, composé de 4 personnes, prépare les séances du COPIL, prépare des propositions de décisions et documents.
- Le chef de projet ; facilitateur, méthodologie, animation
- Le président de séance anime les séances et joue le rôle de gardien du temps.
- Le secrétaire soutient le COPIL et rédige les PV.

2. Intégration des nouveaux municipaux.
3. Rédaction d'un appel d'offres pour l'engagement d'un chef de projet dont le contrat sera signé début juillet.
4. Un poste de secrétaire a été mis au concours.

III. Centre aquatique

La procédure de marché public est lancée suite à la mise à l'enquête du plan partiel d'affectation du Parc des Sports début juin.

L'ouverture est prévue pour 2021.

M. Louis Magnenat présente des photos des travaux de réfection de la conduite d'eau potable reliant le village aux Assenges (préavis n° 8-2013). Voici le résultat de leur coût :

Liaison Village-Assenges	Dépenses	Recettes	Préavis
Travaux de génie civil	229'514.65		265'000.00
Appareillage eau potable	166'669.90		164'000.00
Indemnités et plantations	4'178.20		11'000.00
Honoraires d'ingénieurs	60'384.40		66'000.00
Subvention ECA		109'767.00	
Totaux	460'747.15	109'767.00	506'000.00
Totaux à amortir sur 15 ans		350'980.15	

Il présente également le déroulement des travaux du canal du Flon, ainsi que le décompte final des travaux :

Canal du Flon au centre du Village	Dépenses	Préavis
Travaux de génie-civil – secteur centre	379'656.75	454'000.00
Réhabilitation des joints contre les racines	44'199.00	38'000.00
Honoraires d'exécution, DT et divers	73'341.60	77'000.00
Totaux (à amortir sur 15 ans)	497'197.35	569'000.00

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté tel que présenté, soit :

1. Adoption du procès-verbal du dernier conseil communal
2. Préavis municipal no 8-2016 demandant un crédit de Fr. 386'000.- pour l'agrandissement du hangar à plaquettes
3. Préavis municipal no 09-2016 : Comptes et Rapport de gestion 2015
4. Divers et propositions individuelles.

1. Adoption du procès-verbal du dernier Conseil communal

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité tel que présenté.

Le président remercie la secrétaire pour la rédaction de ce procès-verbal.

2. Préavis municipal no 8-2016 demandant un crédit de Fr. 386'000.- pour l'agrandissement du hangar à plaquettes

Mme Ruth Müller présente le préavis n° 8-2016 (classé 16/2016) en projetant des photos de l'emplacement prévu pour ce hangar ainsi que de la machine à découper les plaquettes. Les avantages du développement du bois en plaquettes sont les suivants :

- plus-value financière pour la commune
- le bois est une matière première appartenant à la commune
- le bilan énergétique est neutre
- moins de longs transports sur la route
- 3000 m³ de plaquettes remplacent 216'000 litres de mazout
- investir dans le bois est un investissement pour l'avenir.

M. Roger Bouillant lit le rapport de la commission des finances (classé 17/2016) et M. Laurent Vuilleumier celui de la commission d'urbanisme (classé 18/2016). Ces deux rapports invitent le Conseil communal à accepter ce préavis tel que présenté.

Le président ouvre une discussion.

M. Jean-François Blanc demande ce que comprennent les fr. 188'000.- du poste « Excavation des matériaux ».

M. Etienne Fuchs répond qu'il s'agit de la maçonnerie, du goudronnage et du terrassement. Un dépôt à bois sera construit à 300 m du hangar.

Mme Monika Wihlborg aimerait savoir sur combien d'années est calculé le retour sur investissement, et si d'autres communes participent aux frais de ce projet.

M. Etienne Fuchs : la commune fait partie du Triage forestier du Veyron qui comprend les communes de Grancy, Chavannes-le-Veyron, Senarclens, Cottens, Sévery et Pampigny, ainsi que des propriétaires privés, dont le volume de bois à disposition est de 5312 m³. On n'en

coupera peut-être pas autant au début car il faudra faire de la promotion dans les alentours. C'est uniquement la commune de Pampigny qui investit dans ce projet. Elle achètera le volume de bois puis revendra les plaquettes.

M. Jean-François Blanc demande aussi sur combien d'années est calculé le retour sur investissement.

Le syndic répond que le calcul est basé sur 20 ans en achetant et en vendant les plaquettes comme prévu. L'opération est rentable à long terme mais le but premier est l'exploitation de nos forêts.

Le garde-forestier et la municipalité sont conscients que plus la production de plaquettes sera grande, meilleure sera la rentabilité de ce bâtiment, et la projection dans ce domaine est bonne car la demande augmente régulièrement.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la discussion et passe au vote.

A une évidente majorité (1 abstention),

le Conseil communal décide

- d'accorder à la Municipalité un crédit de fr. 386'000.- pour l'agrandissement du hangar à plaquettes.

3. Préavis municipal no 09-2016 : Comptes et Rapport de gestion 2015

Le Syndic présente le préavis n° 9-2016 (classé 19/2016).

M. Jean-Philippe Gaudin lit le rapport de la commission de gestion (classé 20/2016). Celui-ci invite le Conseil communal à accepter ce préavis tel que présenté.

Avant d'ouvrir une discussion, **le président** demande à l'assemblée si elle accepte qu'il donne la parole à la boursière, si nécessaire.

L'assemblée accepte.

1. Administration générale

M. Jean-François Blanc prend la parole au sujet des transports publics. Il n'y a actuellement que 2 trains le matin et 1 l'après-midi, qui circulent à la cadence de la ½ heure, pour descendre à Morges depuis Pampigny et le même nombre de trains pour monter de Morges. Le soir, il y a un train à l'heure qui circule entre Apples et Pampigny. Les tranches 13h - 15h et 15h - 17h ne sont pas desservies. Certains trains circulant du lundi au samedi entre Morges et Bière mais ne circulent que du lundi au vendredi à Pampigny. Par exemple, un jeune voulant se rendre au cinéma à Morges pour 17h30 doit partir à 15h22 de Pampigny.

Le bassin de population de Ballens et Bière est de 2033 habitants, alors que celui de Pampigny, Sévery, Montricher et L'Isle est de 3260 habitants, soit 1 ½ fois de plus alors que nous avons la moitié moins de trains à disposition.

D'autre part, alors qu'il remontait en train depuis Morges un matin à 6h30, il a compté plus de 90 voitures entre Marcelin et Pampigny qui desendaient sur Morges. Si la cadence était plus régulière, certains de ces conducteurs seraient susceptibles de prendre le train. Entre Morges et Lausanne, il y a 6 trains à l'heure, et entre Morges et Genève, 5 trains à l'heure. Il faut parfois attendre ½ heure à Apples pour venir à Pampigny surtout pour remonter entre 17h et 19h.

Il relève aussi que le parking P+R de la gare de Morges sera certainement fermé en février 2017 lors de la démolition des halles CFF et de la construction des nouveaux bâtiments.

Il faudra peut-être une année ou deux pour que les gens s'habituent à prendre les transports publics, mais il pense que si les correspondances étaient meilleures et la cadence plus régulière, les gens changeraient leurs habitudes.

Le syndic prend note. La municipalité ira peut-être en discuter avec les responsables du BAM. Comme indiqué dans les questions-réponses de la municipalité, il relève toutefois que la situation est bien meilleure que 10 ans auparavant.

Mme Monika Wihlborg ajoute que le bus Morges-Apples est souvent en retard et n'attend pas la correspondance du BAM pour Pampigny.

M. Gaëtan Pidoux dit qu'il est aussi confronté à ce problème avec ses enfants ; ils sont parfois bloqués à Morges pendant 1 ½ heure et on doit, par conséquent, aller les chercher.

M. Eric Häberli estime qu'on ne devrait pas payer le supplément de la cadence à la ½ heure si on n'en profite pas.

Mme Debra Friezner Blanc : au point 18.351, Aides et subventions aux transports publics, il est indiqué que la répartition entre communes du montant à charge d'un bassin est effectuée en tenant compte de la population de chaque commune et du coefficient de qualité de desserte effectif en 2015. Elle aimerait savoir combien paient les communes d'Apples et de Pampigny.

Le syndic ne connaît pas ces montants. Il sait que plus une commune est près d'une gare, plus elle paie et doit donc participer aux déficits des transports publics. Des informations plus précises pourront être données par la suite.

M. Jean-François Blanc dit que le budget 2016 indique une augmentation de fr. 20'000.- à ce poste. Il connaît aussi des familles qui ont dû acheter une mobylette à leurs enfants afin de ne plus devoir aller les chercher à Apples ou à Morges en journée.

2. Finances

Mme Monika Wihlborg aimerait savoir comment a été calculé le montant de fr. 100'000.- du poste « Prélèvement au fond de réserve péréquation » car elle estime qu'il est élevé.

Mme Sandrine Mottet répond qu'il s'agit d'une simulation. Tous les comptes des communes vaudoises sont pris en considération afin de déterminer la participation à la péréquation et le retour des dépenses thématiques. Etant donné que nous avons eu passablement de frais d'entretien routier et de déficit au poste « Forêts », nous devrions recevoir plus de dépenses thématiques que l'acompte que nous avons reçu. Une marge de sécurité a été prise car nous ne connaissons pas le résultat des autres communes. Cette simulation a été établie par rapport à nos comptes et aux résultats des comptes 2013 des autres communes et elle a été approuvée par la fiduciaire.

3. Domaines et bâtiments

M. Jean-François Blanc demande si la municipalité peut donner des informations concernant le terrain des Assenges.

Le syndic rappelle qu'une demande de référendum avait été déposée par M. Grünenwald suite à la décision du conseil. La demande n'a pas été reçue par la municipalité car elle n'était pas conforme. M. Grünenwald a fait recours à cette décision au Conseil d'Etat. Le CE a rejeté ce recours. M. Grünenwald a fait recours à la Cour constitutionnelle qui devrait traiter ce dossier ces jours.

Malgré cela, le projet avance car la mise à l'enquête par la société Multiloc va débiter prochainement.

M. Gaëtan Pidoux demande à combien se montent les coûts de ces démarches.

Le syndic ne le sait pas car cela dépend de leur durée. Par exemple, lors d'un recours lié à un permis de construire, les frais d'avocat se situent entre fr. 5000.- et 7000.-.

4. Travaux

Mme Debra Friezner Blanc, « point 43.314.1, Entretien réseau routier », aimerait savoir en quoi consiste l'étude de la modération du trafic sur la route cantonale.

M. Etienne Fuchs dit que lors de l'étude de la transformation du Pressoir, une des solutions était de créer des places de parc devant la Grande Fontaine. C'est à ce moment qu'une étude de la modération du trafic avait été faite pour faciliter l'accès des piétons.

M. Jean-François Blanc, « point 4513, Ordures ménagères, petits et gros incinérables », demande si les petits incinérables sont les déchets que nous pouvions mettre auparavant dans la benne des petits déchets en plastique.

M. Louis Magnenat dit qu'il s'agit bien des ordures ménagères et des gros incinérables. Les dénominations des comptes sont peut-être ainsi faites.

Mme Sandrine Mottet le confirme.

5. Instruction publique et cultes
6. Police
7. Sécurité sociale
8. Services industriels
9. Bilan

Pas de remarques.

M. Jean-François Blanc, réponses de la municipalité, question 1 : vu que le projet de création de places de parc dans le jardin de l'Auberge n'a pas abouti, est-ce qu'une autre étude est en cours ?

Le syndic répond par la négative.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la discussion et passe au vote.

Le Conseil communal décide à l'unanimité

- d'accepter les comptes et le bilan de l'année 2015
- d'en donner décharge à la Municipalité ainsi qu'à la boursière communale.

Le président donne la parole à **M. François Perrinjaquet** pour la lecture du rapport de la commission de gestion sur la gestion de l'exercice 2015 (classé 21/2016), ainsi qu'à **M. Sébastien Tardy** qui lit le rapport sur les comptes 2015 de la STEP du Sempremont (classé 22/2016).

Le président ouvre une discussion sur la gestion de l'exercice 2015, sur les comptes 2015 de la STEP et sur les questions-réponses de la municipalité.

M. Jean-François Blanc demande ce que signifie « si les sources de Mollens sont tariées » (réponses n° 4 de la municipalité).

M. Louis Magnenat répond que lorsqu'il ne pleut pas, les sources gravitaires de Mollens donnent environ 15 litres/mn. Dans ce cas, nous pompons l'eau dans la nappe de Montricher.

M. Jean-François Blanc demande en quoi consiste l'étude P+R dont il est parlé dans la réponse à la municipalité n° 5.

Le syndic dit que plusieurs projets sont à l'étude dont l'un à Bussy-Chardonney.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la discussion et passe au vote.

Le Conseil communal décide à l'unanimité

- d'accepter le rapport de gestion 2015, ainsi que les questions-réponses de la municipalité.

Le président remercie la boursière ainsi que le syndic pour la bonne gestion des comptes 2015.

4. Divers et propositions individuelles

Communications du président

Les commissions permanentes, nommées lors de l'assermentation, doivent choisir un président et en informer M. Philippe Bolay.

Le procès-verbal de cette séance parviendra prochainement aux conseillers pour approbation. Ces derniers sont priés de faire leurs remarques auprès du président.

Les prochaines séances du conseil auront lieu les jeudi 27 octobre à 20h15 et mercredi 7 décembre à 19h30.

Il remercie les conseillers, les commissions, le bureau électoral, la municipalité, MM. Louis Magnenat et Claude Tardy, municipaux sortants, le bureau du conseil, les scrutateurs et scrutateurs-suppléants, M. Henri Kern, huissier, Mmes Béatrice Moser, Françoise Genoud et Sandrine Mottet à l'administration communale, et la secrétaire du conseil pour la bonne collaboration pendant les 5 ans de cette législature.

Il informe également que Mme Cornelia Grandjean et lui-même ont été réélus respectivement aux postes de secrétaire et président du conseil.

Il salue les conseillers sortants et se réjouit de repartir avec un conseil et une municipalité renouvelée.

Le syndic, au nom de la municipalité, remercie le conseil communal. Il a apprécié ses critiques constructives envers la municipalité et de pouvoir travailler dans un climat de confiance. Il remercie également MM. Louis Magnenat et Claude Tardy pour le travail fourni pendant plusieurs législatures et se réjouit de débiter la nouvelle avec MM. Claude Dumauthioz et Christian Veyre.

M. Louis Magnenat dit qu'il a eu beaucoup de plaisir à travailler avec le conseil ; il espère que ses successeurs en auront autant car c'était très intéressant.

M. Arnold Grandjean intervient au sujet du BAM. Il relève qu'il n'y a plus de représentants du secteur Apples-Mont-la-Ville dans le conseil d'administration et encourage la municipalité à s'entretenir avec ses collègues afin de défendre notre région.

Il demande également à la municipalité de faire tout son possible pour acquérir le terrain situé au centre du village dont il est fait mention au point 2 des questions-réponses à la municipalité.

Le syndic répond qu'il n'a pas l'intention de laisser passer cette occasion mais, à sa connaissance, cette parcelle n'est pas à vendre. La municipalité y reste toutefois très attentive.

Lors de la dernière séance du conseil d'administration du MBC, les communes situées entre Apples et L'Isle ont essayé d'introduire quelque'un suite au départ de M. Didier Amez-Droz de Montricher, mais sans succès. Il comprend ce mécontentement, mais les interventions de ce soir ont amené des éléments qu'ils pourront apporter lors de leur prochaine rencontre.

M. Etienne Fuchs propose de remercier le président par des applaudissements car il dirige les séances avec compétence et dynamisme.

La parole n'étant plus demandée, **le président** clôt la séance à 22h03.

Le président

La secrétaire

Philippe Bolay

Cornelia Grandjean